

VOGO

Société anonyme au capital de 621.057,625 euros
Siège social : 895, rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane, Immeuble La Lóna,
34000 Montpellier
793 342 866 RCS Montpellier
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUN 2023 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 17 juin 2022, aux termes de la Dix-Septième Résolution qu'elle a adoptée, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont le nombre ne pourra pas être supérieur à 123.376 actions.

I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa séance du 30 novembre 2022, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 36.200 actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivants :

| Attribution gratuite d'actions du 30 novembre 2022 | |
|--|--|
| Plan 2022-1 | |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 4.200 |
| dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux | 0 |
| Période d'acquisition | 1 an, venant à échéance le 1 ^{er} décembre 2023 |
| Période de conservation | 1 an, venant à échéance le 1 ^{er} décembre 2024 |
| Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement¹ | 4,1193 euros |
| Condition de présence | Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des actions. |
| Condition de performance | Néant |
| Plan 2022-2 | |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 32.000 |
| dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux | 15.000 ² |

¹ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

² Attribution gratuite d'actions au profit de Monsieur Pascal SAGUIN, Directeur Général Délégué.

| | |
|--|--|
| mandataires sociaux | |
| Période d'acquisition | 1 an, venant à échéance le 1 ^{er} décembre 2023 |
| Période de conservation | 1 an, venant à échéance le 1 ^{er} décembre 2024 |
| Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement³ | 4,1193 euros |
| Condition de présence | Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des actions. |
| Condition de performance | Néant |

Au 31 décembre 2022, 56.200 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,125 euro chacune étaient en cours d'acquisition définitive.

II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

| Attribution aux mandataires sociaux | Pascal SAGUIN Administrateur et Directeur Général Délégué |
|--|--|
| Nombre d'actions | 15.000 ⁽¹⁾ |
| Valeur des actions | 61.789,50 € ⁽²⁾ |

⁽¹⁾ Attribution gratuite d'actions de la Société en date du 30 novembre 2022 en sa qualité de salarié de la Société.

⁽²⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE

| Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé | Attribution gratuite d'actions du 30 novembre 2022 |
|--|---|
| Nombre totale d'actions | 17.100 |
| Valeur totale des actions | 70.440,03 € ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES

³ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

| Catégories de bénéficiaires salariés | Nombre de bénéficiaires salariés | Nombre d'actions attribuées | Valeur des actions attribuées |
|---|---|------------------------------------|--------------------------------------|
| Cadres | 44 | 35.400 | 145.823,22 € ⁽¹⁾ |
| Autres | 8 | 800 | 3.295,44 € ⁽¹⁾ |
| Total | 52 | 36.200 | 149.118,66 €⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

Le Conseil d'administration